

Province de Namur
Arrondissement de NAMUR



Wallonie

URBANISME

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est la **S.A. NONET** dont les bureaux sont à 5150 Floreffe, rue des Artisans n°10.

Les terrains concernés sont situés Montigny à 5170 Arbre (Namur) et cadastré division 4, section B n°534A, 532D, 528H, 528K, 528L.

Le projet est de type : **création d'un merlon brise vue et ouverture d'un sentier à usage privé et public**, et présente les caractéristiques suivantes :

-Projet qui s'implante en zone agricole et forestière avec périmètre d'intérêt paysager (ADESA) au plan de secteur de Namur ;

-Création de voirie suivant le Décret du 06/02/2014, application des articles 7 et suivants ;

L'enquête publique est réalisée en vertu de **l'article D.IV.41** du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté et des explications peuvent être obtenues durant la période d'enquête à l'adresse suivante : PROFONDEVILLE, Service Urbanisme, Chaussée de Dinant 2, 5170

Profondeville :

- Du mardi au vendredi de 8h à 12h ;
- Le 12/06, 19/06, 26/06 et 03/07 jusqu'à 20 heures sur rendez-vous uniquement à prendre pour le lundi 12h00 au 081/42.02.46;

L'enquête publique est ouverte le 08/06/2018 et clôturée le 09/07/2018.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : PROFONDEVILLE, Chaussée de Dinant 2 à 5170 Profondeville ;
- par télécopie au numéro 081/42.02.40
- par courrier électronique à l'adresse suivante : rudy.thone@commune-profondeville.be
- remises au bureau du service urbanisme ;

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : PU n°48/2018

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le à l'Hôtel de Ville, service urbanisme le **09/07/2018 de 10h00 à 11h00.**

L'enquête annoncée ci-dessus résulte d'une obligation légale et n'implique pas nécessairement l'adhésion du Collège communal.

A Profondeville, le 01/06/2018

POUR LE COLLEGE :

La Directrice générale ff,
M-H.BOXUS.

Le Bourgmestre:
L.DELIRE.

